

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 6

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BLANCHARD Régine, Mme DEROY Perrine, M. TAUZIEDE Bernard, Mme CRUET Cynthia, M. ROBERT François, M. SAUQUES Kévin

Procurations :

Mme LABORDE Aurélie donne pouvoir à M. TAUZIEDE Bernard
Mme HULSHOF Sabine donne pouvoir à M. SAUQUES Kévin

Etait absent :

M. CAZES Jérôme

Etaient excusées :

Mme LABORDE Aurélie, Mme HULSHOF Sabine

A été nommée comme **secrétaire de séance** : M. ROBERT François

Date de convocation
27/02/2023

DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU FONDS RÉGIONAL D'INTERVENTION ET DE LA RÉGION POUR LA RÉNOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL ET RÉFACTION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 24 janvier 2023, une décision avait été approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal relative à la demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Intervention pour financer la rénovation de l'appartement communal au 8 avenue du Minotier ainsi que la réfection de la toiture de la mairie.

De plus, le devis de la société LISBANI avait été accepté.

- SARL LISBANI, réfection toiture mairie, pour un montant de 9 612,20 euros TTC

Il s'avère qu'après de plus amples recherches, il nous est possible de demander une participation de la région aux fins de financer notre projet.

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 21 février 2023, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les devis comme suit :

- SARL PINTO, isolation et cuisine, pour un montant de 28 250,35 euros TTC

- SARL Gérard CAZES, pour le tableau électrique, pour un montant total de 5 925,70 euros TTC
- Ludovic SUAREZ, le peintre, pour un montant total de 4 351,13 euros TTC
- SARL Gérard CAZES, pour les radiateurs, pour un montant total de 5 476,80 euros TTC

TOTAL TTC = 53 616,18 euros

TOTAL HT = 47 269,24 euros

Pour ce faire, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement qui serait mis en place afin de ne pas faire peser tous les frais de rénovation sur les finances de la mairie.

Monsieur le Maire présente le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- DE SOLLICITER la subvention du Fond Régional d'Intervention à hauteur de 30% du montant global HT, calculé comme suit : 47 269,24 euros HT X 30% = 14 180,77 euros à percevoir.
- DE SOLLICITER la subvention de la région, à hauteur de 20% du montant global HT, calculé comme suit : 47 269,24 euros HT X 20% = 9 453,85 euros à percevoir
- D'ADOPTER le plan de financement comme suit :
 - ❖ Subvention FRI 30% : 14 180,77 euros
 - ❖ Subvention Région 20% : 9 453,85 euros
 - ❖ Autofinancement de la commune : 23 634,62 euros
 - ❖ TOTAL = 47 269,24 euros HT
- DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces à intervenir.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à COURRENSAN
 Le Maire,

